

## Lundi 11 avril

### Les taux d'imposition reconduits

Entre programme de travaux 2016 et vote du budget, le programme de la dernière réunion du Conseil Municipal était plutôt copieux :

- **Lotissement de la Prairie** : identique à celui de l'année précédente, l'ensemble des parcelles ayant à présent trouvé acquéreur. Budget en équilibre à 94 085 € en fonctionnement et 81 568 € en investissement.

- **Assainissement** : Le raccordement des eaux usées du hameau de la gare au collectif communal est inscrit cette fois au budget pour un montant estimé à 79 414 € HT. Des travaux subventionnés par l'Etat, le Département et l'Agence de l'eau.

Le coût de la redevance est fixé à 60 € pour le raccordement (15 € à la gare) et 0,50 € par m<sup>3</sup> d'eau usée. Le budget s'équilibre à 128 239 € en fonctionnement et 131 163 € en investissement.

- **Commune** : Les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau, les mêmes depuis 5 ans : Habitation 4, 85 ; Foncier Bâti 9, 54 ; Foncier non bâti 30, 36. Sont notamment envisagés des travaux de voirie route de la Saône, la rénovation de l'ancienne grange du presbytère, l'implantation d'un panneau à messages variables, des travaux de peinture à l'intérieur de l'église suite à un dégât des eaux. Le vote du budget s'équilibre à 301 420 € en fonctionnement et 261 680 € en investissement.

- **8 mai** : La cérémonie commémorative aura lieu à 11 h 30, place du souvenir.

- **Cabane à livres** : Elle sera implantée dans le parc des roses non loin de l'espace de jeux.

- **Village fleuri** : La commune est inscrite au concours départemental. De ce fait les particuliers qui souhaitent concourir à titre individuel peuvent s'inscrire au secrétariat avant le 31 mai.